

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le lundi 2 juin 2014 à 19h au centre à la salle du centre Jean-Guy Prévost sis au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Gérard Coulombe, maire  
Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut  
Mme Martine Coulombe, conseillère  
M. Patrick Courville, conseiller  
M. John Rodgers, conseiller  
Mme Jocelyne Lyrette, conseillère  
M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**ASSISTANCE**

Mesdames : Claudette Lyrette et Maryse Roy

Messieurs : Steve Boulay, Nicolas Chaussé, Richard Courville, Guy Gendron, Gaston Guindon, Marc Lafrance, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette et Victor Lyrette

**R-0206-35** **Ouverture de la séance ordinaire**

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-36** **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**000-01** Ouverture de la séance générale

**000-02** Adoption de l'ordre du jour

**000-03** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2014

- 000-04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014
- 000-05 Suivi au procès-verbal
- 000-06 PÉRIODE DE QUESTIONS

## **100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **110 Conseil et personnel municipal**

- 110-01 ADMQ / Inscription formation Patrick Courville et Julie Rail / Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux : l'envers du décor – Le 5 juin 2014 au coût de 278\$ chacun plus les taxes applicables
- 110-02 Lettre de remerciement et félicitation à Betty McCarthy

### **130 Gestion financière et administrative**

- 130-01 Présentation des comptes payés au 31 mai 2014
- 130-02 Présentation des comptes dus au 31 mai 2014
- 130-03 Présentation des salaires payés au 31 mai 2014
- 130-04 Levée de la retenue / Fournisseur n° 34883 au montant de 1 207.24 \$
- 130-05 État des activités financières – Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2014
- 130-06 Annulation du chèque n° C1400319

### **150 Diverse invitation**

- 150-01 Fondation Jean-Claude Branchaud / 18<sup>e</sup> tournoi-bénéfice le 11 juin 2014  
Forfait 18 trous – 150 \$ par personne / Gérard Coulombe et Éric Bélanger
- 150-02 Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier / Omnium de golf le 4 juin 2014  
Inscription au coût de 150 \$ par personne / Gérard Coulombe et Patrick Courville

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Acceptation du pompier volontaire Mathieu Sénéchal
- 200-02 Adoption du rapport d'activités 2013

## **300 - TRANSPORT**

- 300-01 Annulation de la résolution n° 2014-G-0804-19 / Balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost
- 300-02 Mandat balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost / Gaston Gougeon Excavation - 115 \$/heure pour le balai aspirateur et 100 \$/heure balai rotatif plus les taxes applicables
- 300-03 Autorisation de travaux pour les chemins Quatre Pattes et Bourque / Mandat au chef d'équipe en collaboration avec Patrick Courville, conseiller responsable de la voirie

**300-04** Demande au MTQ / Installation de panneau «?» - Routes 105 et Transcanadienne

#### **400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**400-01** Demande d'obtention du certificat d'autorisation et de l'attestation de conformité au MDDEFP / Installation sanitaire commerciale sur l'ensemble de notre territoire

#### **500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01** Demande de complément de terrain / Bonnie Dubreuil Guitard
- 600-02** Projet de règlement n° 080414-259 / Règlement établissant un tarif pour les dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Grand-Remous
- 600-03** Avis de motion / Règlement n° 050514-260
- 600-04** Projet de règlement n° 050514-260 / Règlement visant à remplacer le règlement n° 0603-06-180 relatif au traitement des élus municipaux
- 600-05** Mandat arpenteur-géomètre à 50 % des coûts avec le Pavillon Arc-en-ciel - Terrain Maria Chapdelaine

#### **700 - LOISIRS ET CULTURE**

- 700-01** Réseau Biblio de l'Outaouais / Assemblée générale annuelle le 7 juin 2014 à Lusville au coût de 24 \$ plus les taxes applicables par personne - Jocelyne Lyrette et Lise Fraser
- 700-02** Ville de Maniwaki / Renouvellement entente du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018
- 700-03** MRC de la Vallée-de-la-Gatineau «Comité technique en loisirs» / Rencontre le 12 juin 2014 à 19h à la Salle multimédia de l'école secondaire de Gracefield - Martine Coulombe et John Rodgers
- 700-04** Développement économique Canada / Demande d'aide financière pour l'amélioration et l'agrandissement de la salle du centre Jean-Guy Prévost
- 700-05** Candidature à la Tournée de célébration Kraft

#### **800 - CORRESPONDANCE**

- 800-01** Croix-Rouge canadienne / Contribution annuelle au coût de 179.40 \$
- 800-02** Congrès annuel de la FQM les 25, 26 et 27 septembre 2014 / Gérard Coulombe et un membre du conseil
- 800-03** Remerciement de Geneviève Loïselle / La Petite Séduction

#### **900 - VARIA**

- 900-01** Camp de jour 2014

- 900-02** Engagement projet étudiant pour le camp de jour  
**900-03** Engagement d'une personne avec qualification pour le camp de jour  
**900-04** Concours embellissement 2014 / Résidentiel et commercial  
**900-05** DCI Services d'imagerie / Correction de facturation pour les copies en couleur - Du 5 décembre 2012 au 5 mars 2014 au coût de 2 052.72 \$ plus les taxes applicables  
**900-06** ADMQ / Cotisation assurance Julie Rail (non transférable) au coût de 226 \$  
**900-07** Projection sur grand écran de la Petite Séduction / Le 18 juin 2014  
**900-08** **Séance extraordinaire juin / Planifier date et heure**

**1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

**1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-37** **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2014**

**Considérant qu'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,** la conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-38** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014**

**Considérant qu'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,** le conseiller, John Rodgers, appuyé de la conseillère, Martine Coulombe, propose il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**R-0206-39**      **ADMQ / Inscription formation «Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux : l'envers du décor»**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la directrice municipale, Julie Rail, et le conseiller, Patrick Courville, soient autorisés à assister à la formation organisée par l'ADMQ intitulée «Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux : l'envers du décor» qui aura lieu le 5 juin 2014 à Lac Ste-Marie au coût de 278 \$ chacun plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-40**      **Lettre de remerciement et félicitation à Mme Betty McCarthy**

La conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'une lettre de remerciement et félicitation soit envoyée à Mme Betty McCarthy.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-41**      **Présentation des comptes payés au 31 mai 2014**

**Considérant que** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, appuyé de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014, pour la somme de 21 527.91 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-42**      **Présentation des comptes dus au 31 mai 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, appuyé de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014, dont celui-ci représente une somme de 92 855.63 \$ et d'un supplément au montant de 13 512.59 \$, le tout pour une somme totale de 106 368.22 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-43**

**Présentation des salaires payés au 31 mai 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, appuyé du conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014, dont celle-ci représente la somme de 28 315.59 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-44**

**Levée de la retenue / Fournisseur n° 34883 au montant de 1 207.24 \$**

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de levée la retenue pour le fournisseur n° 34883 au montant de 1 207.24 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-45**      **État des activités financières / Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2014**

Le conseiller, Patrick Courville, appuyé du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2014 concernant l'état des activités financières de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-46**      **Annulation d'un chèque**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le chèque ci-dessous soit annulé au livre comptable de la municipalité.

**Fournisseur n° 7900      Chèque n° C1400319      75.00 \$**

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-47**      **Fondation Jean-Claude Branchaud / 18<sup>e</sup> tournoi-bénéfice**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, et le conseiller, Éric Bélanger, participe au 18<sup>e</sup> tournoi-bénéfice de la fondation Jean-Claude Branchaud qui aura lieu le 11 juin 2014 au coût de 150 \$ chacun.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-48**      **Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier / Omnium de golf**

Le conseiller, John Rodgers, appuyé du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, et le conseiller, Patrick Courville, participe à la 24<sup>e</sup> Édition de l'Omnium de golf de la fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier qui aura lieu le 4 juin 2014 au coût de 150 \$ chacun.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

## 200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### R-0206-49 Acceptation du pompier volontaire Mathieu Sénéchal

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité accepte l'engagement de Mathieu Sénéchal à titre de pompier volontaire pour le service incendie pour une période probatoire de six (6) mois, le tout débutant le 2 juin 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

### R-0206-50 Acceptation du plan de mise en oeuvre - Année 2 / Schéma de couverture de risque

**Considérant** qu'en vertu du schéma de couverture de risque, la municipalité doit adopter un plan de mise en oeuvre et ce à chaque année du schéma;

**Considérant** le dépôt du plan de mise en oeuvre pour l'année 2 déposé par Benoit Chartrand, gestionnaire du service incendie;

**En conséquence**, le conseiller, Patrick Courville, appuyé de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le conseil accepte et adopte le plan de mise en oeuvre - Année 2, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

## 300 - TRANSPORT

### R-0206-51 Annulation de la résolution n° 2014-G-0804-19

**Considérant que** le 8 avril 2014, les membres du conseil accordaient le balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost à monsieur Stéphane Lajeunesse;

**Considérant que** le 5 mai 2014, les travaux n'avaient toujours pas débuté;

**Considérant que** la municipalité accueillait l'équipe de tournage de la Petite séduction les 10 et 11 mai 2014 et que les travaux de balayage devenaient une priorité;

**Considérant qu'**après vérification par notre chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, ce dernier a confirmé ne pas être disponible avant deux (2) semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée, du conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la municipalité annule la résolution n° 2014-G-0804-19, annulant ainsi le mandat donné à monsieur Lajeunesse.

**Adoptée à l'unanimité**



**R-0206-52**      **Mandat de balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost à Gaston Gougeon Excavation**

Le conseiller, Éric Bélanger, appuyé de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité accorde le mandat de balayage des chemins municipaux et de la cour du centre Jean-Guy Prévost à Gaston Gougeon Excavation au taux de 115 \$/heure pour le balai aspirateur et de 100 \$/heure pour le balai rotatif plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-53**      **Autorisation de travaux pour les chemins Bourque et Quatre Pattes**

La conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser les travaux de réfection (remplacement de ponceaux) pour les chemins Bourque et Quatre Pattes. Le chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, est autorisé à procéder à l'exécution desdits travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-54**      **Demande au ministère des Transports - Panneau bureau d'accueil touristique «?»**

Le conseiller, John Rodgers, appuyé du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que demande soit faite au ministère des Transports afin que des panneaux soit installés sur les routes 105 et Transcanadienne pour permettre l'annonce de notre bureau d'accueil touristique «?».

**Adoptée à l'unanimité**

**400- HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**R-0206-55**      **Demande d'obtention du certificat d'autorisation et de l'attestation de conformité au MDDEFP / Installation sanitaire commerciale sur l'ensemble de son territoire**

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que demande soit faite au ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs afin qu'un suivi puisse être fait entre le ministère et la municipalité concernant la

réalisation des travaux de confection d'installation sanitaire de plus de 3 240 litres et qu'une copie de l'attestation de conformité nous soit transmise pour être incluse au dossier municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**R-0206-56 Demande de complément de terrain / Mme Bonnie Dubreuil Guitard**

**Considérant que** Mme Bonnie Dubreuil Guitard a déposé une demande d'appuie auprès de la municipalité afin d'acquérir un immeuble appartenant au ministère des Ressources naturelles;

**Considérant qu'**après une vérification sur le terrain, la municipalité constate qu'une telle vente pourrait causer préjudice aux propriétaires situés en 2<sup>e</sup> ligne et leur interdire l'accès à la plage existante;

**En conséquence**, la conseillère, Martine Coulombe, appuyée du conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'aviser le ministère des Ressources naturelles que la municipalité s'oppose à la vente de cet immeuble en faveur de Mme Bonnie Dubreuil Guitard.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-57 Projet de règlement n° 080414-259 / Règlement établissant un tarif pour les dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Grand-Remous**

**PROJET DE RÈGLEMENT n° 080414-259**  
**Projet de règlement établissant un tarif pour les dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité de Grand-Remous**  
***(frais de repas, déplacement, kilométrage, etc..)***

**CONSIDÉRANT QUE** les élus du conseil municipal ainsi que des employés municipaux engagent des frais pour le compte de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27 de la Loi sur le traitement des élus municipaux permet à la municipalité d'établir, par règlement, un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut établir un règlement pour le remboursement des élus et/ou des employés municipaux qui engagent des frais pour la municipalité dans le cadre de leur travail ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à l'assemblée générale du 8 avril 2014 ;

**POUR CES MOTIFS**, le conseiller, John Rodgers appuyé de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le présent règlement soit adopté tel qui suit à savoir :

**Le présent règlement annule tout règlement adopté antérieurement.**

**SECTION 1**      **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était récité dans son ensemble.

**SECTION 2**

Est établi, par le présent règlement, un tarif applicable aux cas où toute dépense prévue par ce règlement est occasionnée pour le compte de la municipalité pour toute catégorie d'actes posés au Québec.

**SECTION 3**

L'élu et/ou l'employé aura droit au remboursement des sommes établies au présent règlement à l'égard de tout acte accompli ou de dépenses engagées alors que l'élu et/ou l'employé représentent la municipalité ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre événement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice des ses fonctions. Ne s'applique pas à l'égard des actes accomplis ou des dépenses engagées alors que le membre du conseil et/ou l'employé représentent la municipalité à l'occasion des travaux des organismes dont il est membre au sein de la municipalité, d'un organisme communautaire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal et, notamment, à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en vue de préparer une telle séance ou d'en tirer conclusion.

**SECTION 4**      **Repas**

Le déjeuner est remboursable le lendemain d'une activité municipale impliquant un coucher ou si le départ pour l'activité municipale doit s'effectuer avant 7h le matin. Le dîner est remboursable si l'activité municipale ne permet pas le retour au port d'attache avant 12h15 ou si le départ pour l'activité doit s'effectuer avant 12h45. Le souper est remboursable la veille d'une activité impliquant un coucher ou lorsque le retour à la résidence s'effectue après 18h. Le coût réel des frais de repas est remboursé sur présentation d'un reçu pour chacun des repas.

Les frais de repas (comprenant le pourboire) sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**SECTION 5**      **Hébergement**

Des frais d'hébergement sont autorisés si la distance minimale à franchir pour se rendre à l'activité municipale est de 150 kilomètres aller-retour.

Le coût réel des frais d'hébergement est remboursé sur présentation d'un reçu d'hébergement :

Les frais d'hébergement (comprenant le coucher et le stationnement) sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Si l'activité municipale se termine après 18h, l'élu et/ou l'employé qui sont encore présents peuvent se prévaloir d'un deuxième coucher.

#### **SECTION 6**

L'élu et/ou l'employé qui a reçu une autorisation préalable de poser un acte donnant droit à un remboursement de dépenses, peut recevoir de la municipalité, sur simple demande de sa part, une avance représentant 100 % de la ou des dépenses qui découlent de l'acte ou des actes. Pour avoir droit à cette avance, l'élu et/ou l'employé doivent l'avoir remis à l'officier autorisé de la municipalité au moins deux (2) jours avant la date où l'acte doit être posé.

#### **SECTION 7**

Advenant qu'un élu et/ou employé ait perçu une avance pour un acte qu'il n'aura pas posé, l'élu et/ou l'employé devront rembourser la somme reçue au plus tard le dixième jour suivant la date où ledit acte devait être posé.

Le taux de compensation des kilomètres parcourus en automobile pour une année financière correspond aux plafonds maximaux permis par Revenu Québec au début de l'année financière. . Ces taux seront vérifiés auprès de Revenu Québec le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### **Transport en commun :**

Le coût réel du transport en commun (autobus, avion et train) est remboursé sur présentation de pièces justificatives.

#### **Transport en taxi :**

Le transport par taxi est remboursé au coût réel sur présentation de pièces justificatives. Ce moyen de transport doit cependant être considéré comme transport de courte distance, de relais ou de dépannage.

#### **Frais de stationnement ou de péage :**

Les frais de stationnement ou de péage afférents aux déplacements par automobile sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**SECTION 8      Frais d'appel téléphonique**

Les frais d'appels téléphoniques personnels sont remboursés sur présentation de pièces justificatives jusqu'à un maximum de 10 \$ par jour lorsque l'activité exige un coucher.

La municipalité pourra réviser au besoin les taux établis par ce règlement.

**SECTION 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE MOTION      AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller, Patrick Courville, de la présentation du Règlement n° 050514-260, règlement visant à remplacer le Règlement n° 0603-06-180, règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le présent règlement annule tout règlement adopté antérieurement.

**QU'**une copie du projet de règlement est déposée et adoptée avant l'adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses.

**QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement n° 050514-260 au moins deux (2) jours avant la présente séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

**Adopté**

**R-0206-58      Projet de règlement n° 050514-260 / Règlement visant à remplacer le règlement n° 0603-06-180 relatif au traitement des élus**

**PROJET DE RÈGLEMENT n° 050514-260**  
**Projet de règlement visant à remplacer le Règlement 0603-06-180**  
**Relatif au traitement des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur le traitement des élus (L,RQ.,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'allocation de dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion a été donné par le conseiller, Patrick Courville, à la séance générale du 2 juin 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 080414-260 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 050514-260, une fois approuvé, aura pour effet de remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le règlement 0603-06-180;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE le présent règlement ordonne et statue ce qui suit; à savoir :**

#### **ARTICLE 1**

La rémunération de base annuelle proposée pour le maire sera comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 11 500 \$, cette rémunération est actuellement de 8 000\$.

La rémunération de base annuelle proposée pour les autres membres du conseil sera comme suit:

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 3 833.34 \$, cette rémunération est actuellement de 2 667\$.

#### **ARTICLE 2**

Chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal au montant de sa rémunération de base.

L'Allocation de dépenses du maire sera comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 11 500 \$, cette rémunération est actuellement de 4 000\$.

L'Allocation de dépenses des élus sera comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 3 833.34 \$, cette rémunération est actuellement de 1 333\$.

#### **ARTICLE 3**

Le maire suppléant aura dorénavant droit à une rémunération additionnelle de 2 000\$ par année payable mensuellement.

#### **ARTICLE 4**

Si le maire suppléant remplace le maire pendant plus de deux mois, il aura droit, à compter de ce moment jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période;

#### **ARTICLE 5**

La rémunération des élus base et allocation de dépenses sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, indexée à la hausse annuellement, d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada où égale à indexation des salaires de la convention collective si celui-ci est plus élevé.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### **Adoptée à l'unanimité**

R-0206-59

#### **Mandat au Groupe Barbe & Robidoux - SAT**

Le conseiller, John Rodgers, appuyé du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que mandat soit donné au Groupe Barbe & Robidoux - SAT pour qu'il effectue la localisation d'une (1) borne de terrain pour le site Maria Chapdelaine (lot rénové n° 4 167 538) et qu'il délimite la marge de dégagement de vingt-cinq (25) mètres à être respecté par la pourvoirie Pavillon Arc en ciel pour l'implantation du nouveau site de camping (lot rénové n° 4 167 537).

Les coûts pour la réalisation de ces travaux seront partagés à parts égales de cinquante (50) pour cent chacun entre la Municipalité de Grand-Remous et la pourvoirie Pavillon Arc en ciel, soit la compagnie 9143-5206 Québec inc. représentée par monsieur Ronald Dugas et madame Diane Poirier.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0206-60

#### **Mandat au Groupe Barbe & Robidoux - SAT**

**Considérant que** la municipalité a déjà mandaté le Groupe Barbe & Robidoux - SAT pour localiser une (1) borne de terrain pour le site Maria Chapdelaine (lot rénové n° 4 167 538);

**Considérant que** la municipalité veut profiter de la présence des arpenteurs géomètres sur le terrain pour délimiter les bornes de l'ensemble de sa propriété;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que mandat soit donné au Groupe Barbe & Robidoux - SAT pour qu'il effectue la localisation des trois (3) bornes de terrain pour le site Maria Chapdelaine (lot rénové n° 4 167 538);

Les coûts pour la réalisation de ces travaux seront aux frais de la municipalité de Grand-Remous.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**700 - LOISIRS ET CULTURE**

**R-0206-61 Assemblée générale annuelle 2014 / Réseau Biblio de l'Outaouais**

La conseillère, Martine Coulombe, appuyée du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la conseillère, Jocelyne Lyrette, et la bibliothécaire, Lise Fraser, soient autorisées à assister à l'assemblée générale annuelle 2014 du Réseau Biblio de l'Outaouais qui se tiendra le 7 juin 2014 à Luskville. Les frais de déplacement et de repas seront présentés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-62 Ville de Maniwaki / Non-renouvellement de l'entente en loisirs**

Le conseiller, John Rodgers, appuyé de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'aviser la Ville de Maniwaki que notre municipalité ne procédera pas au renouvellement de l'entente proposée pour l'utilisation du centre des loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Que la municipalité est ouverte à d'autres discussions avec la Ville afin de déterminer une entente annuelle raisonnable en tenant compte du contrôle des inscriptions.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-63 Rencontre du comité technique en loisirs / MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**

Le conseiller, Patrick Courville, appuyé de la conseillère Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la conseillère, Martine Coulombe, et le conseiller, John Rodgers, soient autorisés à assister à la rencontre du comité technique en loisirs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra le 12 juin 2014 à Gracefield. Les frais de déplacement seront présentés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**



**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-64 Développement économique Canada / Présentation d'une demande d'aide financière - Initiative d'investissement local (IIL)**

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que notre Municipalité présente une demande d'aide financière à Développement économique Canada dans le cadre **d'Initiative d'investissement local**. La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer tous les documents nécessaires rattachés à cette demande d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-65 Candidature à la «Tournée de célébration Kraft»**

Le conseiller, Patrick Courville, appuyé du conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que notre Municipalité pose sa candidature à la «Tournée de célébration Kraft». La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer tous les documents nécessaires rattachés au dépôt de la candidature.

**Adoptée à l'unanimité**

**800 - CORRESPONDANCE**

**R-0206-66 Croix-Rouge canadienne / Contribution annuelle 2014**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée, du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité verse la contribution annuelle 2014 à la Croix-Rouge canadienne au montant de 179.40 \$.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-67 73<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM - Les 25, 26 et 27 septembre 2014 à Québec**

La conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser le maire accompagné d'un membre du conseil à participer au 73<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014 à Québec. Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement seront présentés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**900 - VARIA**

**R-0206-68**

**Camp de jour 2014**

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à procéder à l'engagement de personnel pour la tenue du «Camp de jour 2014». Le maire, Gérard Coulombe, et la conseillère, Martine Coulombe, sont nommés responsables du dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-69**

**Concours d'embellissement 2014 - Résidentiel et commercial**

La conseillère, Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que notre municipalité renouvelle son concours d'embellissement 2014 pour le résidentiel et commercial. Le conseiller, John Rodgers, sera responsable dudit concours.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-0206-70**

**DCI Services d'imagerie / Correction de facturation**

La conseillère, Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la correction de facturation pour les copies en couleur pour la période du 5 décembre 2012 jusqu'au 5 mars 2014, le tout pour un montant de 2052.72 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-0206-71**

**ADMQ / Cotisation assurance**

Le conseiller, Éric Bélanger, appuyé de la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'assurance pour la directrice générale, Julie Rail, au montant de 226 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

La période de questions débute à 19h47.

**1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-0206-72

**Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 20h03.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe  
Maire  
générale**

**Julie Rail  
Directrice**